

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 15 (1935)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Foires suisses et françaises : de quelques traditions foraines  
**Autor:** Touzot, Ch.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-889103>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



LA  
**XI<sup>e</sup> FOIRE-EXPOSITION**  
 DE  
**MACON**

aura lieu du  
**16 au 20 Mai 1935**

LA PLUS GRANDE MANIFESTATION REGIONALE  
 LA PLUS PRODUCTIVE -- LA MOINS CHERE

**AGRICULTURE**  
**COMMERCE**  
**INDUSTRIE**

Commissariat général :  
 Hôtel de Ville - MACON - Téléphone 471

**XIV<sup>e</sup> FOIRE-EXPOSITION**  
**COMTOISE**

**AGRICOLE, INDUSTRIELLE**  
**ET COMMERCIALE**

du 25 Mai au 2 Juin 1935

**BESANÇON**  
*(Promenade Chamars)*

*Grande*  
*manifestation régionale*  
*Importantes transactions*  
*Nombreuses attractions*

Commissariat Général :  
**3, rue Delavelle — Besançon**

**DES DÉBOUCHÉS NOUVEAUX.....**

13-28 Avril  
 1935

... Avez-vous pensé aux débouchés nouveaux que pouvait être pour vos produits, à quelques heures de la France, un pays vaste, peuplé, aux merveilleuses richesses naturelles, un pays qui voit croître chaque jour ses besoins et qui a eu l'occasion de montrer au monde étonné son incroyable vitalité?

**L'ALGÉRIE**

avec ses millions de consommateurs et sa capacité d'achat sans cesse croissante peut devenir pour vous un client de premier ordre. Un moyen simple et peu coûteux vous est offert de "sonder" ce nouveau marché : la

**FOIRE**  
 Bureaux : 26, rue d'Isly, ALGER **D'ALGER**



marchandes de Genève et de Lyon naquit de ces farouches rivalités telles qu'il en éclata jadis entre les cités du Péloponèse. Ceci nous montre, au passage, que l'économique a toujours dominé le politique et nous n'en sommes pas autrement émus.

Je crois aussi qu'il existe des ordonnances du roi Louis XI et du duc Amédée qui menacent Genevois ou Lyonnais qui se rendraient à la foire rivale, d'être dépouillés, emprisonnés et d'avoir, par surcroît, l'oreille ou le poignet coupés. Mais l'outrance même de telles sanctions montre qu'elles ne devaient pas être fréquemment appliquées.

Pour mon compte, je crois même que si les négociateurs des deux cités s'attardèrent parfois si longuement en notre bourgade de Montluel, c'est qu'on y dégustait dès cette époque de fort délectables poulets à la crème. Thoiry n'a pas inauguré l'usage des déjeuners champêtres et diplomatiques.

\*\*\*

Quand, avec le recul des temps, on considère l'histoire des anciennes foires de Genève et de Lyon, on voit clairement l'importance du rôle civilisateur que jouèrent à l'Occident de l'Europe ces institutions mercantiles.

Les foires assurèrent la libre circulation des marchands et de leurs biens.

A une époque où des luttes incessantes se poursuivaient de vallée à vallée, où les gens de négoce étaient beau gibier pour les gens d'armes et où la rapine fleurissait de fort nobles blasons, il n'était de sécurité que pour les caravanes se rendant aux foires ou en revenant.

D'abord, elles cheminaient sous l'immédiate protection d'archers et dans l'encadrement de pertuisanes qui de loin brillaient au soleil. Elles suivaient aussi le fanion du seigneur ou du prince qui avait reçu mission de faire respecter le sauf-conduit et qui était responsable de son exécution devant l'Empereur ou le Roi.

Ainsi les « pieds poudreux » pouvaient aller en paix, et, si comme de bien s'entend, ils avaient au préalable vidé aux caisses augustes une partie de leur escarcelle, ils pouvaient convertir le reliquat en marchandises et autres occasions de profit.

Était né le contrat d'assurance.

Dans la ville-foire, sous le triple signe de la croix, du gant et de l'épée, régnait la paix marchande, cette trêve unanime aux emportements du siècle et aux réciproques cupidités. Les sujets de princes en guerre s'y rencontraient fort civilement, y échangeaient leurs marchandises et leurs lettres de crédit, s'y consentaient des avances et des prêts qu'ils remboursaient en toutes circonstances avec une dévotion dont l'usage ne s'est pas toujours maintenu.

L'acte commercial était un geste à la fois de paix et de loyauté, comme chez ces guerriers touaregs qui, autour du point d'eau, enlèvent leur voile avant de troquer leurs produits car ils ne veulent trafiquer qu'à visage découvert.

En foire, la tromperie était crime et on la punissait comme tel.

Le vidame de Genève et le conservateur des foires de Lyon disaient le droit « *hic et nunc* ». Ils avaient même des pouvoirs fort étendus puisqu'il leur arrivait de faire brancher sans délai les

pillards qui s'en prenaient aux marchandises offertes à la foire.

Quant aux payeurs inexacts, on ne les laissait point gagner la frontière sans leur avoir mis la main au collet. Si d'aventure, ils parvenaient à rentrer dans leur pays, c'était tout un appareil de justice internationale qui se mettait en branle. Et l'on pouvait voir l'orgueilleux lord-maire de la Cité de Londres obéir à la requête de simples bourgeois champenois.

Cette vieille honnêteté foraine nous la voyons survivre dans les usages de nos foires rurales. Les marchands de bestiaux y prennent des engagements qu'ils observent avec scrupule, bien que la convention verbale n'ait eu d'autre consécration que l'échange d'une poignée de main ou la dégustation au cabaret d'une bouteille de vin blanc.

Les foires n'ont pas complètement perdu ce caractère religieux qui leur conféra jadis leur universelle dignité.

\*\*\*

Aujourd'hui encore, à Bâle comme à Lyon, les modernes institutions s'efforcent de maintenir la grandeur matérielle et morale des anciennes réunions marchandes.

Les fondateurs de nos foires d'échantillons ont compris toute l'importance de l'acte d'achat, toute l'opportunité de cette recherche du juste prix qui hantait déjà les esprits au moyen âge.

Ils ont voulu réunir tous les genres de la production, toutes les créations du labeur humain, toutes les innovations de l'ingéniosité technique.

Ce caractère d'universalité est sans doute le trait le plus original des foires contemporaines. Sans doute, lorsqu'au seizième siècle l'humaniste Henri Estienne célébrait la Foire de Francfort, énumérait-il en un latin abondant toutes les richesses accumulées. Mais, d'autre part, la grande Foire de Leipzig ne réunissait jusqu'en 1920, qu'un nombre restreint d'industries.

Aujourd'hui, le souci de synthèse est si grand que nous voyons, par exemple, le comptoir de Lausanne compléter par une représentation plus spécialement agricole la foire industrielle de Bâle.

Des anciennes foires, nous avons recueilli et développé le goût des grands agencements matériels, tels que les immenses halles de Genève et qui revivent dans les palais de Lyon et de Bâle. Plus que jamais les affaires doivent se traiter dans le calme et le confort, à l'abri du tumulte populaire.

Tradition aussi que les facilités de transport et de voyage accordées aux marchands et à leurs échantillons. Tradition, enfin, que l'accueil fraternel que pendant la Foire les cités font à leurs hôtes.

Nos amis suisses qui viennent par milliers visiter notre Foire de Lyon savent qu'en ces jours de printemps, la ville rhodanienne leur sourit plus joyeusement qu'à tout autre saison. Et ce ne sont pas les drapeaux aux fenêtres ni les lumières aux façades qui créent la commune allégresse.

La rencontre de ces hommes qui parlent des langues diverses, mais sont animés de la même volonté pacifique éveille dans les cœurs ce grand idéal d'humaine fraternité que le particularisme des intérêts peut parfois restreindre, mais sans jamais l'étouffer.

Ch. TOUZOT,

Administrateur de la Foire de Lyon.